

Montréal, le 26 mars 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation  
des coûts et la structure tarifaire de Énergir  
Dossiers R-3867-2013 Phase 2A**

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a mis en place des mesures visant à minimiser le risque que représente la COVID-19 pour ses employés et les participants à ses travaux.

Ces mesures sont préventives et fondées sur les instructions, conseils et meilleurs pratiques des experts en santé publique des gouvernements du Québec et du Canada.

Le coronavirus s'est révélé à la fois imprévisible et perturbateur et la Régie prend les moyens pour assurer, en toute sécurité, l'exercice de ses compétences au bénéfice des entités règlementées, des consommateurs québécois et de l'économie du Québec.

Dans le cadre des mesures prises dans ce contexte de pandémie, la Régie **annule la rencontre préparatoire prévue pour le 14 avril 2020** dans le dossier mentionné en objet.

Nous sommes conscients que la situation en lien avec la COVID-19 est en constante évolution et la Régie continue à surveiller l'état de la pandémie et à évaluer, le cas échéant, d'autres approches afin d'assurer que notre milieu de travail demeure sécuritaire et sain pour que nous puissions continuer à exercer nos fonctions.

La Régie communiquera des précisions additionnelles ultérieurement.

Nous vous prions d'agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml